

Edito

Rentrée ... atypique ...

Nous sommes arrivés à la rentrée avec sa traditionnelle ouverture de nouvelle saison, ses forums des associations et le recrutement de nouveaux licenciés qui cherchent une activité pour l'année à venir.

**— 2021
Changement
de Saison ! —**



Nous espérons sortir rapidement de la crise sanitaire, nous savons désormais qu'il va falloir apprendre à vivre pendant des mois avec ce virus qui a bousculé 2020. Nous devons faire avec et nous adapter.

Nous savons que cela nécessitera du temps, de l'investissement et du courage de votre part.

Au printemps, à la sortie du confinement, nous avons lancé notre plan pour aider les clubs à relan-

cer l'activité : mise en place du passeport été qui a permis de voir arriver environ 250 personnes dans nos clubs, gratuité des cotisations clubs à la FFAM et des licences jeunes pour 2021, abondement des aides aux clubs pour qu'ils puissent s'adapter à la crise et préparer l'avenir.

Nous vous encourageons à lancer des projets et à utiliser les dispositifs d'aides existants. Ils représentent près d'un quart du budget fédéral, mais ils ne servent à rien si les clubs, les départements, les ligues ne montent pas de projets. La fédération peut aider mais tout ne peut pas venir de Paris. Il faut que vous, bénévoles et dirigeants, ayez l'envie de faire avancer les choses et de continuer à vous investir.

Je veux croire que cela est possible et que nombreux seront ceux qui continueront à se mobiliser et à essayer de recruter de nouveaux bénévoles pour les aider.

Nous sommes dans la dernière ligne droite du mandat. Nous continuons cet automne les formations administratives dans plusieurs régions, si les conditions sanitaires le permettent. Nous vous invitons à participer à ce moment d'échange qui a été, je pense, apprécié par ceux qui y ont déjà participé.

Dernière ligne droite du mandat qui verra d'ici mars prochain re-

Table des matières

Edito	1
Assemblée générale 2020	2
Coordonnées du personnel fédéral	2
ANS : 2 ^e commission pour les clubs	3
Visuel des licences et des passeports 2021	4
Tarifs 2021	4
Signalement	4
Vigilance COVID	6
Des dispositifs pour faciliter la reprise du sport	7
Rédaction e-Aéromodèles : appel à contribution	8

nouvelés pour 4 ans les comités directeurs des ligues et celui de la fédération.

Je profite de cet éditto pour rappeler que chacun peut se présenter dans ces instances dirigeantes, avec la volonté de faire avancer les choses. Les quelques commentaires critiques et parfois désobligeants envers les responsables fédéraux qui fleurissent sur le Net dès que l'on publie un post, et qui ne se veulent que vexatoires, ne doivent pas masquer l'immense majorité des responsables de clubs qui connaissent les difficultés qui résultent d'être aux responsabilités. Nombreux

sont les dirigeants de club qui remercient la FFAM tant pour les avancées réglementaires que nous obtenons que pour les dotations, subventions ou aides fédérales qu'ils reçoivent. C'est l'expression de leur gratitude qui nous donne l'énergie de continuer.

J'espère donc que nombreux seront ceux qui voudront s'engager avec la volonté de se retrousser les manches et de faire avancer l'aéromodélisme et ses clubs. Bonne reprise à tous, dans le respect des consignes sanitaires. ■

Laurent Henry
Président FFAM

Coordonnées du personnel fédéral

Relation clubs

affiliation - licences - formations - calendrier

Jamila HAMMOUT

01 43 55 82 03 - j.hammout@ffam.asso.fr

Service sport

compétitions - bourses - équipes de France

Béatrice DERIEZ

01 43 55 82 80 - b.deriez@ffam.asso.fr

Comptabilité

comptabilité générale - offres pour les jeunes

Sylvie META

01 43 55 83 55 - s.meta@ffam.asso.fr

Communication

Flavie MÉMET

01 43 55 80 18 - f.memet@ffam.asso.fr

Direction générale

Sophie DELLAC

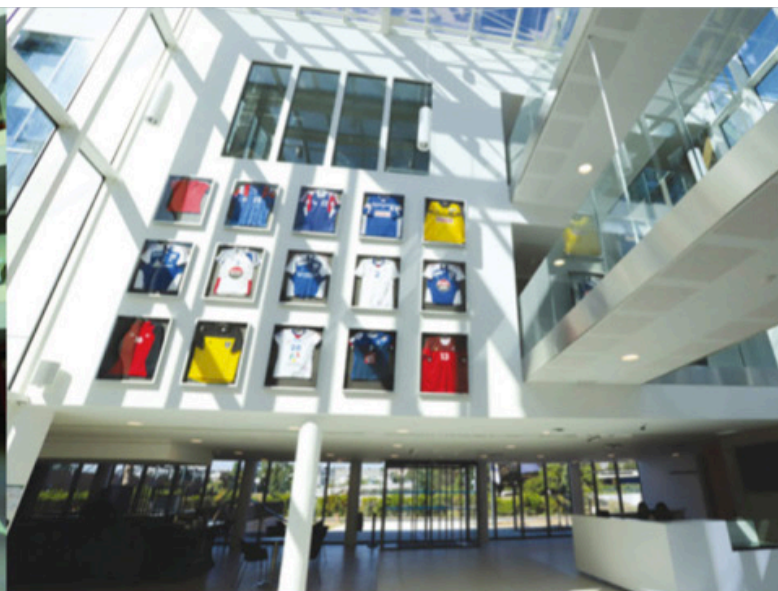
01 43 55 82 92 - s.dellac@ffam.asso.fr

Horaires du standard

du lundi au vendredi :

9h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30

(fermeture à 15h00 le vendredi)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FFAM

Assemblée générale 2020

vote par correspondance

Suite à l'annulation de l'assemblée générale qui devait se tenir à Créteil le 21 mars dernier, une AG a été organisée de manière exceptionnelle par correspondance. Chaque président de club a reçu une convocation fin juin par courrier postal, lui permet-

tant de voter les résolutions prioritaires pour le fonctionnement de la fédération (comptes financiers 2019 et tarifs saison 2021).

Le 4 août 2020, la commission de surveillance des opérations électorales s'est réunie au siège fédéral et a procédé au dépouillement du vote.

Environ un tiers des clubs affiliés ont renvoyé leur bulletin de vote, ce qui correspondait à 485 voix. L'ensemble des résolutions ont été validées. Nous vous invitons

à consulter le PV d'AG disponible dans l'extranet des dirigeants, soit dans le message d'accueil, soit sur le contenu informatif :

[La fédération -> Assemblées générales -> 2020](#)

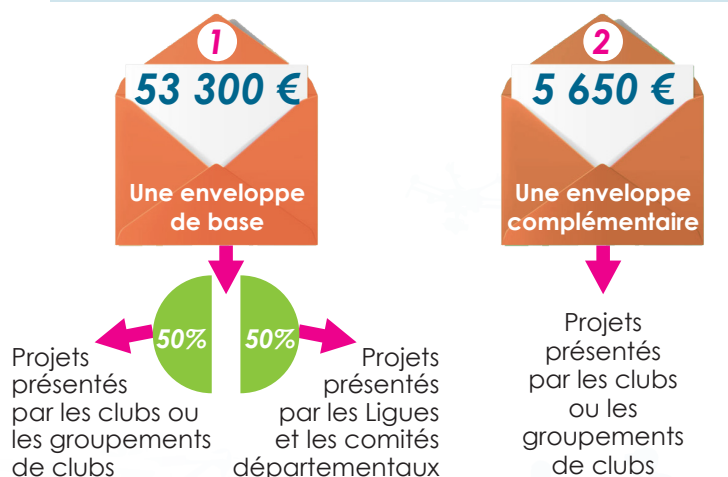
L'assemblée générale électorale 2021 est prévue le samedi 20 mars à la Maison du Handball à Créteil, si les conditions sanitaires le permettent. ■

Sophie Dellac

ANS : 2^e commission pour les clubs

La première commission d'étude des dossiers ANS s'est déroulée courant juin/juillet. Comme il s'agissait d'une année de transition, plusieurs réunions de la commission de subventions ont été nécessaires pour analyser et valider les dossiers reçus.

Pour rappel, l'enveloppe allouée pour l'ensemble des structures (clubs, départements, ligues) s'élevait à 53 300 € avec une répartition exigée par l'ANS de 50% pour les clubs et 50% pour les comités départementaux et les ligues régionales, en respectant une répartition géographique homogène. En complément l'ANS a alloué pour 2020 une enveloppe de 5 650 € réservée uniquement aux clubs.



Pour cette première session, 67 actions présentées par 38 structures ont été transmises à la FFAM, l'ensemble des demandes formulées représentant près de 117 000 €. Le nombre de demandes de la part des clubs a été supérieur à celles effectuées les années précédentes auprès du CNDS. La commission a donc dû faire des arbitrages pour respecter les directives de l'ANS et par conséquent refuser certains dossiers.

La totalité des fonds réservés aux organismes déconcentrés a été attribuée. En revanche pour les clubs, 8000 € doivent encore être attribués lors de la 2^e session qui est prévue début octobre.

Si vous avez des projets en cours ou prévus avant la fin de l'année (qui peuvent se poursuivre sur 2021), nous vous invitons à déposer un dossier de demande ANS avant le 15 octobre. ■

Sophie Dellac



Principes d'organisation pour la demande de subvention

BÉNÉFICIAIRES

Structures FFAM : clubs, groupements de clubs, comités départementaux et ligues régionales

COMMISSION D'INSTRUCTION

Composition : élus des ligues et élus fédéraux

OBLIGATIONS POUR DÉPOSER UNE DEMANDE

- Plancher minimum financier de l'action : 1 500 € (1 000 € dans les zones Zone de Revitalisation Rurale)
- Le financement doit être partagé ex : collectivités locales et territoriales, LAM, CDAM, partenaires privés, club
- Compléter un formulaire par action/projet

AGENCE NATIONALE DU SPORT

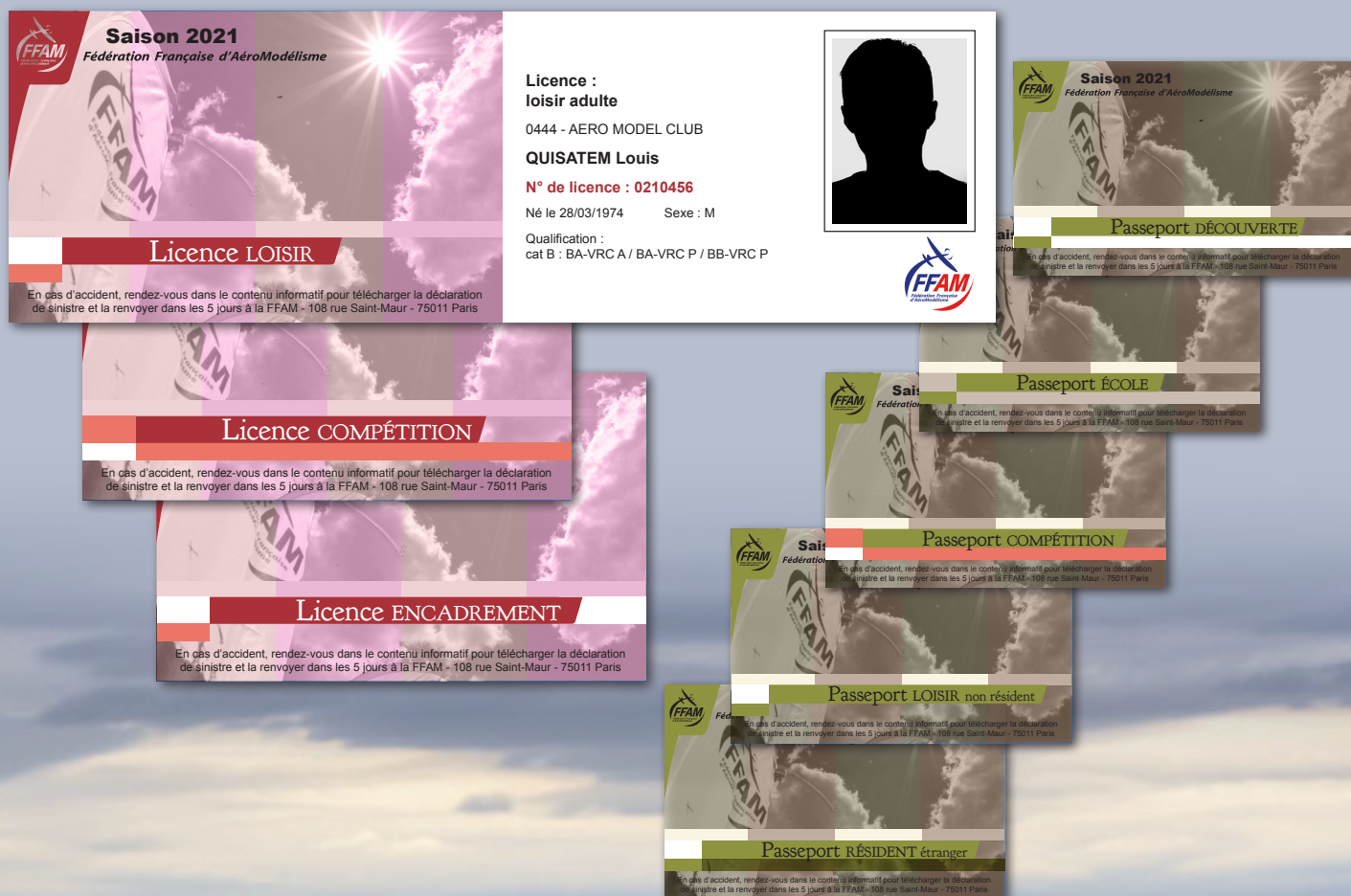
FFAM - 108 RUE SAINT-MAUR - 75011 PARIS - TEL : 01 43 55 82 03 - FFAM@FFAM.ASSO.FR

Le dossier est disponible dans l'extranet des dirigeants
> contenu informatif > subvention ANS

Renseignements : subventions@ffam.asso.fr ou au 01 43 55 82 92

— **Saion 2021** ouverte depuis le 4 septembre —

Visuel des licences et des passeports 2021



TARIFS 2021

Cotisation clubs	saison 2021	gratuit
Licence	pratiquant adulte loisir (nés en 2002 ou avant)	44 €
	pratiquant adulte compétition (nés en 2002 ou avant)	54 €
	junior 2 loisir et compétition (nés en 2003 ou 2004)	gratuit
	junior 1 loisir et compétition (nés en 2005 ou 2006)	gratuit
	cadet loisir et compétition (nés en 2007 ou après)	gratuit
	encadrement (sans critère d'âge)	13 €
Passeport	Montant déduit sur la licence en cas de renonciation à l'assurance individuelle accident (pas de remboursement sur les licences gratuites)	1,62 €
	compétitif (valable pour 2 compétitions par an)	15 €
	découverte (valable 2 mois, renouvelable une fois)	10 €
	école (valable 30 jours, renouvelable une fois par an)	20 €
	loisir non résident (valable 30 jours, non renouvelable)	15 €
	résident étranger (participation aux compétitions et manifestations)	8 €
	scolaire (convention entre club et établissement scolaire ou équivalent)	gratuit
Licence FAI	Obligatoire pour tout compétiteur participant à une compétition internationale FAI, y compris lorsqu'elle est organisée en France	15 €

Cotisation du club à la ligue

LAM	1 ^{er} affiliation	Renouvellement
AURA	10 €	GRATUIT
BFC	25 €	
BRE	0 €	
CO	25 €	
CVL	0 €	
GE	10 €	
HDF	0 €	
IDF	10 €	
NA	10 €	
NOR	10 €	
OCC	10 €	
PACA	10 €	
PL	10 €	

Obligatoire lors du renouvellement de la cotisation FFAM

Signalement

où en est-on ?

Les dispositions relatives aux signalements électroniques entrent complètement en vigueur à partir du 29 décembre 2020.

L'emport d'un dispositif de signalement sera nécessaire uniquement sur les sites de vols non exemptés, c'est-à-dire sur les terrains déclarés qu'un des 4 ministères gérant des sites sensibles a décidé de ne pas exempter (36 terrains à ce jour) et sur les sites qui ne sont pas déclarés à la DGAC. Il faut donc noter que la grande majorité des terrains des clubs sont exemptés et que par conséquent le dispositif de signalement électronique n'y sera pas nécessaire.

Nous rappelons qu'il est important, dès qu'un club a un nouveau site (terrain, bassin, pente) qu'il se rapproche immédiatement des représentants de son CCAGALS afin qu'ils l'aident à faire les déclarations de localisation. Une fois ces déclarations lancées, le terrain sera automatiquement exempté de signalement tant qu'une nouvelle révision ne sera pas lancée par les 4 ministères, ce qui n'est pas prévu avant 2021.

Nous avons mis en ligne une carte de l'ensemble des sites ayant un AIP afin que chacun puisse s'y retrouver, en particulier sur les sites de vols de pente :

<https://www.ffam.asso.fr/fr/pratiquer-l-aeromodelisme/les-localisations-d-aeromodelisme.html>

Nous vous invitons à la consulter régulièrement si vous êtes amenés à vous déplacer.

Localisations d'activités d'aéromodélisme

La fédération a lancé un appel d'offre en juin pour acquérir des dispositifs de signalement afin de doter les clubs affiliés dont les terrains ne sont pas exemptés.

Cet appel d'offre avait un triple objectif :

- obtenir des dispositifs à coût raisonnable en faisant marcher la concurrence,
- avoir la certitude que les dispositifs répondent aux spécifications techniques définies dans les textes de fin 2019,
- et permettre à l'ensemble des modélistes de bénéficier de ces dispositifs à un coût abordable.

La fédération a retenu la société Navéol pour fournir des dispositifs qui seront disponibles au tout début 2021. Le comité directeur statuera prochainement sur les conditions de dotation des clubs concernés par le signalement.

Les dispositifs seront proposés à 40 € TTC. Ce prix est 3 à 4 fois moins élevé que celui des premiers dispositifs mis sur le marché au printemps 2019 et cela est une avancée certaine. Il est évident que l'objectif de 10 € qu'avait martelé la FFAM dès le début des discussions de la loi n'a pas pu être atteint mais cela n'était qu'un objectif et nous pouvons

estimer que 40€ reste dans le domaine acceptable.

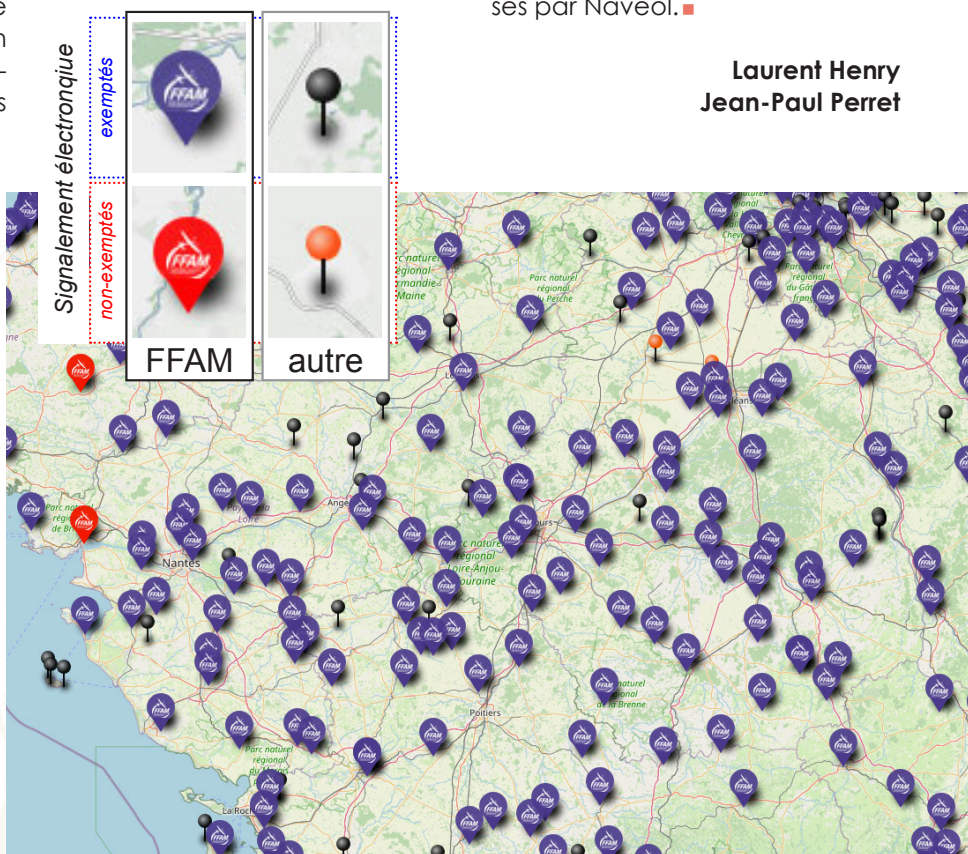
Nous avons insisté pour que les dispositifs reçoivent une certification de conformité par rapport à l'arrêté de 2019 bien que les textes ne le prévoient pas.

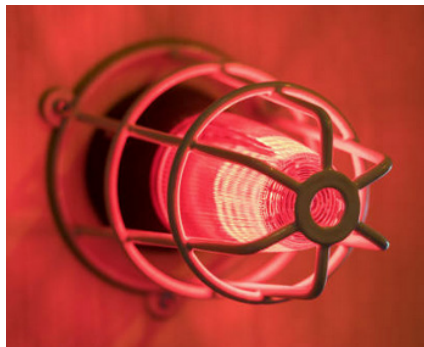
Cette exigence nous a paru importante afin de protéger les utilisateurs qui pourront alors être certains que si les forces de l'ordre venaient à les contrôler et éventuellement verbaliser parce qu'elles n'auraient pas capté le signal de la balise, le modéliste aura les moyens de prouver que cela n'est pas de son fait.



Nous diffuserons d'ici quelques semaines des informations sur les possibilités de commande par les modélistes des dispositifs proposés par Naveol. ■

Laurent Henry
Jean-Paul Perret





Vigilance COVID

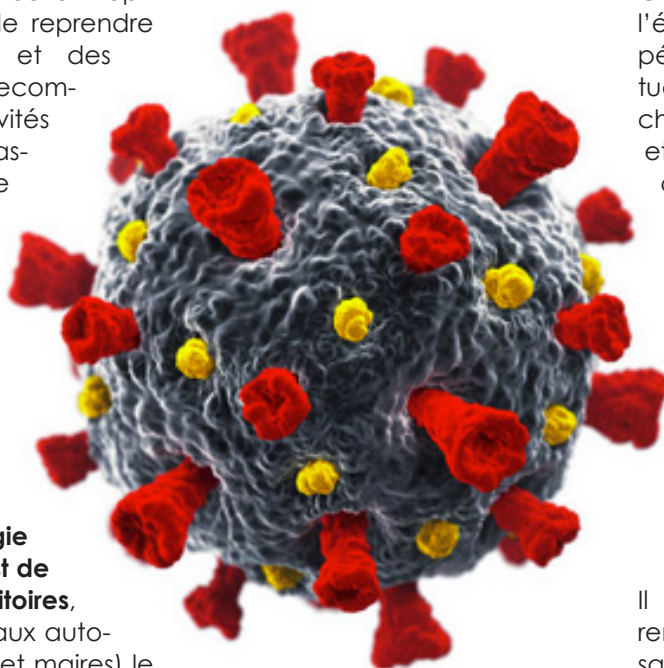
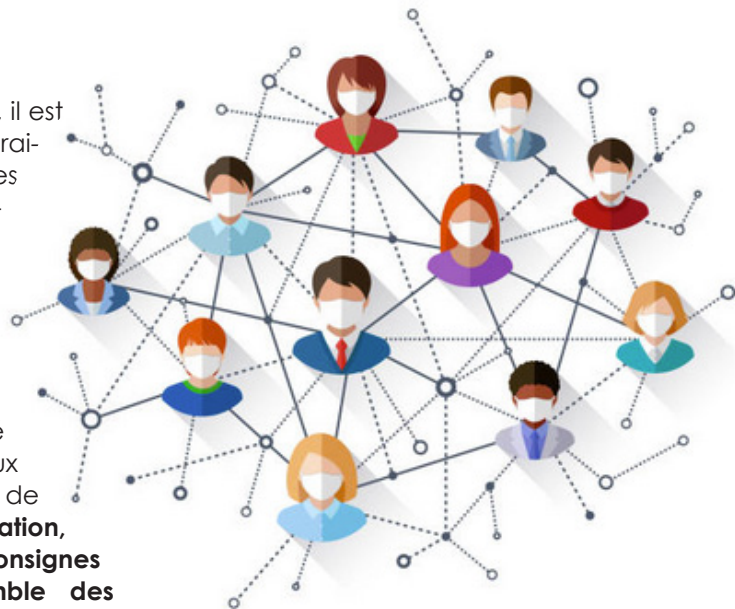
Une nouvelle vague d'épidémie arrive, à la période où un répit nous avait permis de reprendre des manifestations et des compétitions, et où recommencent nos activités de formation. Nous assistons à une reprise très préoccupante de la circulation du virus. Notre pays est à nouveau réparti entre départements verts et départements rouges, avec une fluctuation rapide, hélas, du vert au rouge.

La nouvelle stratégie du gouvernement est de s'appuyer sur les territoires,

et donc de confier aux autorités locales (préfets et maires) le soin d'édicter des consignes sanitaires. Donc, première règle pour un président de club : **s'informer auprès de sa municipalité**, qui d'ailleurs aura souvent anticipé en demandant à chaque association de lui faire parvenir un protocole sanitaire, et de tenir un registre des personnes présentes sur le terrain, dans le gymnase ou en atelier.

Les championnats de France encore prévus continuent à se dérouler, encadrés par des consignes strictes, dont le respect est placé sous la responsabilité du jury. Les concours fédéraux sont maintenus, dans le respect des consignes données localement. L'évolution de la pandémie peut impliquer l'annulation de toute compétition, au coup par coup selon les données locales.

Hormis les compétitions, il est à l'heure actuelle plus raisonnable d'annuler les réunions de type inter-clubs, démonstrations et autres, qui sont des regroupements pouvant être du même niveau de risque que des réunions familiales ou amicales qui ont été à l'origine de nouveaux clusters depuis le début de l'été. **À défaut d'annulation, le respect strict des consignes sanitaires par l'ensemble des participants est indispensable.**



Concernant les concours à l'étranger, il appartient aux compétiteurs de se renseigner sur la situation sanitaire de la destination choisie ([site diplomatie.gouv.fr](http://site.diplomatie.gouv.fr)) et de prendre les dispositions nécessaires.



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Il est aussi indispensable de se renseigner sur le site de l'ambassade du pays de destination et aussi sur ceux des ambassades des pays éventuellement traversés.

Il est de la responsabilité de chacun de comprendre que la lutte n'est pas terminée. En conséquence une plus grande rigueur doit rester la règle concernant l'application des gestes barrières et la distanciation inter-individuelle. **Plus que jamais, les mesures de protection et les règles d'utilisation du matériel exposées dans nos « Guides de la reprise » doivent être appliquées.**

Annie Besnard
Roland Surugue



Site de santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-chiffres-cles-et-evolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde>

Des dispositifs pour faciliter la reprise du sport

Rentrée... reprise des activités sportives en partie interrompues en raison de l'épidémie de COVID-19... il fallait trouver des solutions pour aider les clubs fédérés à remotiver leurs anciens adhérents et à en trouver de nouveaux. Le CNOSF s'est penché sur ce problème et a mis au point des dispositifs d'accompagnement et ouvert la voie à une nouvelle forme d'aide financière.



Les dispositifs d'accompagnement

- La carte passerelle



L'objectif est de favoriser la découverte du sport pour les élèves de CM1 et CM2 licenciés USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) ou USGEL (Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique). Cette carte leur permet d'essayer gratuitement différents sports en clubs, du 1^{er} septembre au 17 octobre 2020, à raison de **trois séances maximum** par club, sans prise de licence et sans adhésion. Le CNOSF a souscrit une assurance spécifique pour couvrir tous les risques dans le cadre des activités testées. Une expérimentation de ce dispositif en 2019 dans trois départements a connu un franc succès. C'est une occasion pour un club de se faire connaître des jeunes !

- Mon club près de chez moi



Comment faire connaître son club dans une zone géographique de proximité et attirer ainsi des adhérents ? Cette application, réalisée en collaboration par le CNOSF et la société Be Sport, vient compléter les forums des associations, auxquels un grand nombre de clubs participent. Elle répertorie les clubs sportifs fédérés afin de permettre à chacun de trouver le club à proximité de chez soi, correspondant à l'activité sportive qui l'intéresse.

- Soutiens ton club



FONDATION DU SPORT FRANÇAIS
HENRI SÉRANDOUR

Ce projet, réalisé en partenariat avec la Fondation du Sport Français, permet désormais que les

clubs bénéficient d'un soutien financier par le dispositif de dons défiscalisés. Le don est fléché directement vers un club.

Il peut être effectué soit par une personne physique (un membre du club, par exemple, ou un supporter), soit par une personne morale (entreprise, association). 15 % des dons versés sont prélevés par la Fondation : 5 % pour le fonctionnement de la plateforme, 10 % pour le fonds de solidarité.

Les clubs les plus en difficulté, s'ils sont inscrits sur cette plateforme, pourront bénéficier d'une aide via ce fonds de solidarité alimenté par le mécénat des sociétés et par le prélèvement sur les dons.



MINISTÈRE DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comment y accéder ?

- Mon club près de chez moi

Accès à la plateforme digitale :

monclubpresdechezmoi.com

Tous les clubs FFAM devraient y être répertoriés grâce à une interface développée par Exalto. Vérifiez sur l'écran d'accueil de la plateforme, en tapant le nom de votre agglomération dans le cadre « Entrer un lieu ou une adresse ». Faites ensuite défiler les noms des clubs répertoriés dans la zone géographique choisie. Le nom et les coordonnées du (de la) président(e) sont déjà sur la page de votre club. A vous d'inscrire les autres membres du club, ou de leur demander de le faire eux-mêmes. Vous pouvez aussi ajouter des « événements » : manifestations, compétitions, stages, etc.



- La carte passerelle

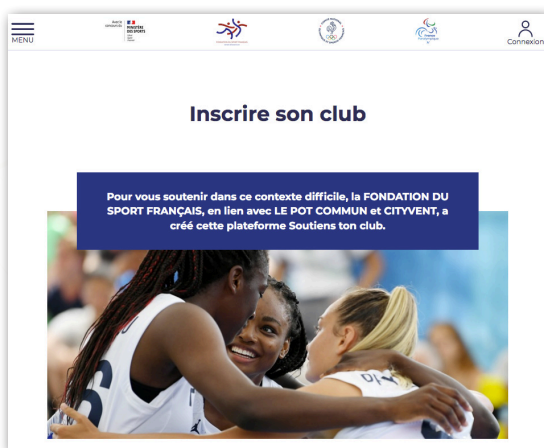
Si vous souhaitez que votre club participe à l'opération, accédez à la page de votre club sur la plateforme « [Mon club près de chez moi](#) » et cochez la case « [carte passerelle](#) ».

- Soutiens ton club

Pour inscrire votre club, accédez à la plateforme :

soutienstonclub.fr

Avant de commencer la saisie, recherchez le numéro de SIRET du club, et ayez à portée de clic les fichiers suivants : logo, statuts, budget et RIB du club. Ces 4 fichiers doivent obligatoirement être téléchargés pour finaliser l'inscription et pouvoir bénéficier de financements.



Une fois la saisie terminée, vous recevez un mail vous informant que votre inscription est en attente de validation. Un club ne peut recevoir des dons qu'une fois l'inscription confirmée par un autre mail.

Comment faire un don ? Accédez à la plateforme « [soutiens ton club](#) », saisissez un nom de club, ou bien, si votre choix n'est pas fixé, un nom de ville ou un code postal qui vous donneront la liste des clubs inscrits dans ce périmètre géographique. Vous renseignez votre identité et vos adresses (postale et électronique). Vous indiquez le montant choisi : 30 € minimum. Vous validez et vous recevez aussitôt dans votre messagerie électronique le formulaire cerfa pour la déduction fiscale et un reçu de la Fondation du Sport Français. ■

Annie Besnard



Rédaction e-Aéromodèles : appel à contribution

Aéromodèles n'existe plus, mais nous continuerons à publier, sur le site fédéral, les articles que vous nous enverrez. Nous réfléchissons actuellement à la forme la plus accessible pour tous.

Merci d'envoyer vos contributions à l'adresse : a.besnard@ffam.asso.fr

Retrouvez les articles e-Aéromodèles : <https://www.ffam.asso.fr/fr/e-aeromodeles.html>

VIE DES CLUBS

REPORTAGES

TECHNIQUE

CATÉGORIES